

Fiche pratique : *Les fondations*

Définition :

Une fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Rôle :

L'objet d'une fondation est de recueillir des fonds de la part de particuliers (dons, donations, legs), ou de la part d'entreprises (mécénat), pour les redistribuer à des œuvres d'intérêt général.

Une fondation a pour objet la réalisation d'un intérêt général à but non lucratif. Elle est créée pour exécuter une œuvre au moyen des biens qui lui sont affectés. La création d'une fondation n'a pas pour but de servir des intérêts privés.

Pour qu'il y ait **intérêt général**, il faut que l'œuvre ait un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Fonctionnement :

La fondation se distingue de l'association par le fait qu'elle ne résulte pas du concours de volonté de plusieurs personnes pour œuvrer ensemble, mais de l'engagement financier et irrévocable des créateurs de la fondation, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Une fondation, c'est avant tout de l'argent privé mis à disposition d'une cause publique. À l'inverse d'une association, une fondation ne comporte pas de membres. Elle est dirigée par un conseil d'administration, dont les membres peuvent être composés en partie par les fondateurs, mais aussi de membres de droit et de membres cooptés élus.

Plusieurs formes de fondations :

1/ la fondation reconnue d'utilité publique, créée par un individu, une famille, une association, un groupe de personnes, particuliers ou entreprises. La fondation reconnue d'utilité publique n'existe vraiment qu'à partir du moment où elle est reconnue d'utilité publique par décret du ministre de l'intérieur après avis favorable du Conseil d'État. La procédure est ainsi extrêmement exigeante dans la mesure où l'État français veut s'assurer du caractère réellement d'intérêt général du but que s'assigne la fondation de par ses statuts. Du fait de son caractère irrévocable, la durée de vie de la fondation devient alors illimitée. La fondation reconnue d'utilité publique peut recevoir des subventions publiques ou privées, des dons et legs, faire appel à la générosité publique, organiser des manifestations relatives à ses objectifs, vendre des produits liés à son objet. Contrairement aux autres organismes sans but lucratif, elle pourra également être propriétaire d'immeubles de rapport, même si ces immeubles ne concernent pas directement l'objet de la fondation.

Exemples de fondations reconnues d'utilité publique : *WWF France, Fondation Abbé Pierre, Agir contre l'exclusion, Fondation Armée du Salut, Pour l'Enfance, Fondation Nicolas Hulot, l'ARC, Fondation Institut Pasteur...*

2/ la fondation d'entreprise, créée par une entreprise qui effectue la dotation initiale et peut donner son nom à la fondation. Sa durée de vie est limitée à cinq ans, renouvelable. La fondation d'entreprise est le cadre dans lequel l'entreprise exerce et valorise son action de **mécénat**.

La fondation d'entreprise peut être financée par les ressources apportées par la ou les entreprises fondatrices. Elle peut également recevoir des subventions, mais ne peut faire appel à la générosité publique, ni recevoir des dons et des legs.

Les fondations d'entreprises sont très nombreuses (environ 400). Quelques exemples : *Crédit Mutuel, Auchan, SNCF, Mac Donald, Air France, Décathlon...*

3/ la fondation abritée, ou la fondation sous égide, créée au sein de l'*Institut de France*, de la *Fondation de France*, ou d'une autre fondation dite abritante. La fondation abritée n'a pas le statut de personne morale. C'est l'organisme qui l'héberge qui gère son budget. Une entreprise peut créer une fondation « abritée », par la *Fondation de France*, par exemple. C'est une garantie de transparence, et qui permet notamment à la fondation abritée de recevoir des dons.

Actions finançables sur l'ensemble des secteurs des actions associatives :

Social (humanitaire, solidarité, santé, éducation, handicap, formation, emploi ...), Sport, Environnement, Culture...

Méthodologie

La recherche de mécène par le biais d'une fondation n'est pas différente d'une démarche de recherche de financement public par le biais d'une subvention.

1/ Définir un projet

Sa présentation, son bien-fondé et son originalité, le public à toucher, le rayonnement géographique, la stratégie de communication, le budget.

2/ Trouver la fondation

Plusieurs pistes, à travers les sites internet des fondations, ou des outils de recherche de fondations : guide des fondations (CRESS), Centre Français des fonds et fondations, portail des fondations (Fondations.org), Guide du Routard des Associations et des Fondations...

3/ Rédiger le dossier

Deux possibilités : l'association fait part de son projet ; ou l'association répond à un appel à projet émis par la fondation. Pratiquement toutes les fondations disposent de leur propre formulaire de dossier.

A savoir : mécénat et parrainage

Mécénat et parrainage constituent des soutiens (financiers ou en nature) apportés par des entreprises à des associations (ou œuvres d'intérêt général). Le mécénat se distingue du parrainage (ou sponsoring) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature publicitaire et commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

A savoir : le fonds de dotation

Créé en 2008, le fonds de dotation est une structure plus souple et plus simple que la fondation. Il s'agit d'une personne morale, avec un fonctionnement qui s'apparente à celui d'une association, qui capitalise et gère des biens de toute nature, afin de réaliser, directement et indirectement, des missions d'intérêt général.